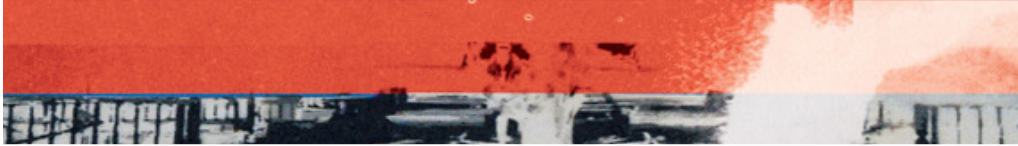




CONSEIL  
DE LA CULTURE  
DE L'ESTRIE

BULLETIN  
FORMATION  
ESTRIE



# APPEL DE CANDIDATURE POUR LE PROGRAMME DE COMPAGNONNAGE EN THÉÂTRE ET ARTS DU CIRQUE

Le Conseil de la culture de l'Estrie, en collaboration avec Emploi-Québec et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, propose un programme de compagnonnage à tout **artiste estrien** en théâtre et arts du cirque qui désire développer ou approfondir l'ensemble de son travail en création (écriture dramatique, mise en scène, interprétation, scénographie, etc.) accompagné par un artiste mentor.

Ce programme **s'adresse aux artistes de l'Estrie** déjà engagés dans une démarche de recherche et d'expérimentation et ayant présenté une expérience pertinente en public, ainsi qu'aux artistes professionnels désireux de soutenir par leur expérience, les créateurs et artisans en art théâtral et circassien.

Le programme est offert dans le but de soutenir la démarche artistique, d'approfondir les connaissances techniques et la pensée critique à travers un projet de création. D'une durée de six mois, ce programme se termine par une présentation publique du travail.

Deux projets de compagnonnage d'une durée de six mois seront réalisés de juillet 2010 à mars 2011.

***Date limite d'inscription : 16 juin 2010***

## **Critères d'admissibilité**

### **Compagnon apprenti**

Résidé en Estrie.

Être âgé d'au moins 18 ans.

Faire état d'une pratique artistique située en début de carrière ou ayant besoin d'un perfectionnement.

Présenter un projet avec échéancier.

Présenter un texte de démarche artistique et un C.V.  
Présenter une lettre expliquant son intérêt pour le programme.  
Détenir une formation professionnelle en théâtre ou une expérience équivalente.

### Types de projets

- Écriture dramatique ou scénique d'œuvres originales ;
- recherche exploratoire en mise en scène, en interprétation, en scénographie, en conception de costumes et d'éclairages;
- exploration dramaturgique et de validation de texte;
- adaptation d'une œuvre littéraire pour la scène.

### Compagnon maître

Être membre d'une association ou d'une compagnie professionnelle reconnue (théâtre ou cirque).

Présenter un texte de démarche artistique, de réalisations récentes, et un C.V.

Présenter une lettre expliquant l'intérêt pour le programme.

Démontrer des qualités de pédagogue.

### Conditions

- *Les personnes choisies devront s'inspirer des conditions de formation proposées par le cahier d'apprentissage;*
- *Réaliser des rencontres d'un minimum de huit heures par mois pendant six mois;*
- *Le compagnon apprenti s'engage à réaliser un projet avec l'appui du compagnon maître, durant la période de six mois. Le projet doit répondre aux critères suivants : originalité, innovation, expérimentation et exploration;*
- *Le compagnon maître s'engage à être à l'écoute des besoins de l'apprenti et à préparer les rencontres afin de soutenir activement le travail de recherche de l'apprenti tant au niveau de la production théâtrale/technique, que théorique;*
- *Le compagnon maître s'engage à collaborer à la réalisation du projet;*
- *Un rapport de travail devra être produit par chacun des compagnons à la moitié et à la fin de la période à l'aide du cahier d'apprentissage;*
- *Le compagnon apprenti disposera jusqu'à de 1 000 \$ en matériel ou en services. Il disposera également d'un espace de rencontre.*
- *Le compagnon maître recevra des honoraires de 2 000 \$ pour l'ensemble de sa participation;*
- *Les candidatEs doivent fournir avec leur dossier, une enveloppe-réponse affranchie pour le retour du dossier;*
- *Le comité de compagnonnage ne s'engage pas à fournir des commentaires sur les résultats du comité de sélection.*

**Soumettez votre candidature ou votre projet à l'attention de François Poirier, au  
Conseil de la culture de l'Estrie au 17, rue Belvédère Nord, Sherbrooke  
(Québec) J1H 4A7, avant le : 16 juin 2010, le cachet de la poste en faisant foi.**